

**Réf / proc.** : SAS  
PRESSLAV'IN - liquidation  
judiciaire simplifiée du  
07/05/2026

**N/Réf** : YSE /  
CBA/20129

**DOSSIER DE PRESENTATION DU FONDS DE COMMERCE  
DEPENDANT DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE  
DE LA SAS PRESSLAV'IN**

## I. PROCEDURE

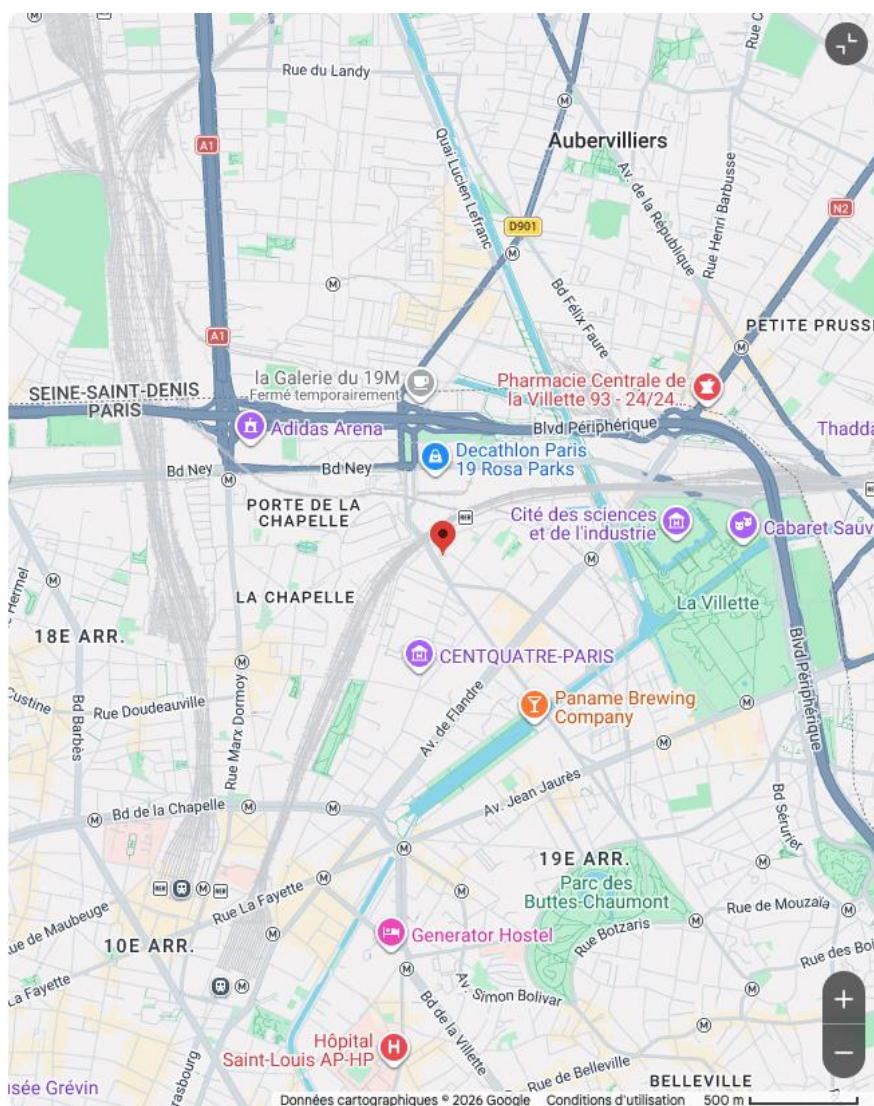
Par jugement en date du 07/05/2026, le Tribunal des Activités Économiques de Paris a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la **SAS PRESSLAV'IN**, ayant pour activité En France et à l'étranger, la gestion et l'exploitation de pressings et laveries automatiques ainsi que d'autres biens mobiliers et immobiliers, la réalisation de transactions portant sur des biens de même nature ainsi que la prestation de divers services destinés aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers. et dont le siège social est sis 244, rue de Crimée, 75019 PARIS.

Ce même jugement m'a désigné en qualité de liquidateur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-19 du Code de commerce, il a été décidé de procéder à la cession de l'actif suivant : fonds de commerce sis **244, rue de Crimée, 75019 PARIS**.

## II. PRESENTATION DE L'ACTIF

Le fonds se situe 244, rue de Crimée à Paris (75019), sur la carte :



La devanture du fonds se présente comme suit :



Le fonds de commerce se compose des éléments suivants :

➤ **Éléments incorporels**

- **Droit au bail des locaux situés 244, rue de Crimée, 75019 PARIS :**

Description : Boutique d'une surface d'environ 115 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée, et d'une surface d'environ 113 m<sup>2</sup> au sous-sol.

Contrat : Bail commercial consenti pour une durée de 9 années à compter du 01/01/2010.

Activité : Pressing automatique – laverie, à l'exclusion de toutes autres activités, industries ou professions.

Loyer annuel selon le bail : 16 793 € HC et HT

Dépôt de garantie : ¼ du loyer annuel HT.

- **La clientèle et l'achalandage**

➤ **Éléments corporels**

Le matériel et agencements garnissant les locaux, selon inventaire dont copie ci-jointe.

L'acquéreur prendra les actifs en l'état et fera son affaire personnelle s'il y a lieu de la mise en conformité au regard de la réglementation applicable en cours.

Nous attirons votre attention sur le fait que des revendications portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans les 3 mois courant à compter de la publication du jugement d'ouverture au B.O.D.A.C.C. par application de l'article L. 624-9 du Code de commerce.

**Dès lors, tout actif qui ferait l'objet d'une revendication valable dans ce délai est exclu du périmètre de reprise et devra être restitué à son propriétaire.**

### III. CONTACT

---

Si vous êtes intéressé(e) par ce bien, je vous prie de bien vouloir adresser un mail à l'adresse suivante : [paris.etude.guigon@alliance-mandataires.fr](mailto:paris.etude.guigon@alliance-mandataires.fr).

A PARIS,  
Le 27 mai 2026

**SELARL GUGION ASSOCIES**  
**Pierre-Adrien GUGION**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'G' followed by a horizontal line, all enclosed within a hand-drawn oval.